

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 5 Mai 2015 à 20 h 30

## Compte - Rendu

Sous la Présidence de : Madame ROYER Chantal

**Présents** : Mmes MICHOT Christine, DE CUYPER Corinne, PIATTI Giselle, FRUALDO Annie, QUIVIGER Ginette

M. HUGOT Daniel, ROBLOT Michel, CHENAL Thierry, MATHIEU Christophe et MONNAUX Henri

**Absents**: Madame BOUCHU Corinne (pouvoir Mme ROYER Chantal), Madame SASSI Valérie (pouvoir à Mme FRUALDO Annie), Monsieur PISCERI Rudy (pouvoir M. ROBLOT Michel) et M. CAUSSARD J. Pierre (pouvoir M. HUGOT Daniel).

**Secrétaire de séance** : Madame FRUALDO Annie.

### **1. TRAVAUX DE VOIRIE**

- Rue des Fossés

Pour finaliser le programme du Complexe Scolaire, il y a lieu de prévoir des travaux supplémentaires de voirie, par l'Entreprise G.C.T.P. :

- Réfection chaussée (bas de la Rue des Fossés)	20.401,48 € HT
-Création d'un passage surélevé (y compris la signalisation)	3.496,50 € HT

- Chemin des Hâtes - Elargissement de la voie (devis G.C.T.P.) 4.411,40 € HT

➤ Le Conseil Municipal accepte ces 3 trois devis.

### **2. SOUS-TRAITANCE EIFFAGE Complexe scolaire (Etanchéité Voirie)**

L'entreprise G.C.T.P., titulaire du lot voirie, sous-traite une partie de son travail à l'entreprise EIFFAGE. Celle-ci souhaite sous-traiter à la S.A. EBM-TP 45 TRAINOU les travaux d'étanchéité de voirie qui lui sont confiées. Le paiement se fera direct à EIFFAGE.

➤ Le Conseil Municipal accepte la sous-traitance de ces prestations.

### **3. ECLAIRAGE PUBLIC TERRAIN DE FOOT**

Suite à des demandes d'amélioration de l'éclairage du terrain, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise TPIL pour des équipements supplémentaires (2 230 € HT pour 4 points supplémentaires et 3 970 € HT pour 8 points). Mme le Maire explique qu'elle a rencontré aujourd'hui M. Trinquès (District du football de l'Yonne) et M. Libault (Vice-Président de l'AS Serein) qui jugent l'éclairage existant suffisant.

➤ Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite au devis mais rappelle que l'entreprise TPIL doit venir régler les lampes déjà installées.

### **4. ACHAT DE BACS POUR DEVANT LA MAIRIE**

Mme le Maire rappelle qu'il convient d'installer deux bacs à fleurs devant le parvis de la mairie pour protéger ce dernier. Elle présente le modèle retenue par les adjointes (devis ATECH-GIROD pour 1 900 € HT)

➤ Les membres du Conseil Municipal acceptent le devis à l'unanimité (sauf 1 abstention de M. ROBLOT).

### **5. REDEVANCES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Mme le Maire rappelle qu'il convient de prendre une délibération annuelle pour facturer les redevances d'occupation du domaine public : GRDF pour 365.77 €, France Télécom pour 864,94 € et ERDF pour 197 €

➤ Le Conseil Municipal accepte de facturer ces montants.

## **6. AVIS SUR L'UTILISATION D'UNE PARCELLE SNCF DESAFFECTEE PAR « EMMAUS »**

Mme le Maire explique qu'Emmaüs souhaite utiliser sur 250 m la partie désaffectée de la voie SNCF située derrière leurs locaux à Pontigny. Cette voie non déclassée desservait notamment la commune de Ligny-le-Châtel qui doit donc donner son accord à SNCF-Réseau.

➤ Le Conseil Municipal accepte cette utilisation temporaire.

## **7. ASSAINISSEMENT**

Mme le Maire rappelle qu'un accord avait été donné au Domaine Garnier pour le raccordement au réseau via une antenne à créer derrière le groupe scolaire. Elle explique que l'Agence de l'Eau a émis un avis défavorable car la station d'épuration n'est pas prévue pour traiter des effluents vinicoles.

➤ Le Conseil Municipal retire sa délibération par laquelle il donnait son accord au Domaine Garnier pour se raccorder.

## **8. BUDGET**

Mme le Maire explique qu'il convient de prendre deux décisions modificatives au budget afin de corriger deux erreurs techniques d'inscriptions budgétaire (comptes 7754 et programme 020)

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

- Taxe d'aménagement : certains membres du Conseil souhaitent que le taux de la taxe d'aménagement soit revu dans certaines zones de la commune. Le Maire rappelle que la décision doit être prise avant le 1<sup>er</sup> novembre.
- Tableau de voirie communale : Mme le Maire explique que la Préfecture demande une délibération validant la longueur totale de la voirie communale. Deux anciens calculs diffèrent (Département 19 km et Préfecture 28 km). Une vérification sur le terrain sera réalisée par les adjoints. La délibération devra être prise avant décembre.
- Maison médicale : A la demande d'une conseillère, Mme le Maire informe que le Maison médicale ouvrira le 11 mai.
- Utilisation de la tondeuse : Une élue interpelle l'adjoint aux travaux sur l'utilisation de la tondeuse et demande qu'un contrôle du matériel soit fait.

La séance est close à 21 h 45.

Fait à LIGNY LE CHATEL le 6 mai 2015

Le Maire

Madame ROYER Chantal